

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/11/2017
Reçu en préfecture le 02/11/2017
Affiché le 
ID : 059-215903691-20171018-20171018_10-DE

DU 18 OCTOBRE 2017

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 27

L'an deux mil dix sept

Le dix-huit octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**CONNEXION DES BÂTIMENTS
COMMUNAUX À LA FIBRE – ACCES
INTERNET TRES HAUT DEBIT -
CONVENTION ORANGE**

Etaient présents : BAUDRIN P. THUILLET MP. MONTAY G.
BAILLEUX A. PREUVOT R. RIFF C. COLOMBEL A.
NATHIEZ V. DESROUSSEAU C. RAMEZ D. COLLET C.
DELANNOY JM. SPOTO S. MOREAU G. DUMOULIN H.
MULON M. HAMADI A. SALADIN B. COLLET Ch. MUSY F.
DOLEZ C. GOBERT J. FAILLON J.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 octobre 2017

Etaient excusés : DE MULDER A. PREVOST V.
GARNERONE L. DEBIONNE M.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 octobre 2017

Procurations respectives à : RIFF C. RAMEZ D. COLLET C.
MOREAU G.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de la fibre dans la commune prochainement permettant aux habitants d'avoir accès à internet très haut débit. Les armoires de distribution ont déjà été installées. Il s'agit maintenant d'autoriser l'installation du réseau à très haut débit en fibre optique à l'intérieur des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser l'installation du réseau à très haut débit en fibre optique à l'intérieur des bâtiments communaux et mandate le maire pour signer toutes conventions et documents y afférents.

Le conseil municipal

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maing, le 30 octobre 2017

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

